



Programme d'Actions
de **Prévention**
des **Inondations**

PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS 2026-2031

Bassin versant du gave de Pau aval

5 – Lettres d'intention et délibérations

Avril 2025



Table des matières

1- Lettre de principe Agende de l'eau Adour-Garonne	2
2- Lettres d'intention.....	3
2.1- Syndicat Mixte du bassin du Gave de Pau.....	3
2.2- Commune de Bizanos.....	4
2.3- Commune de Gan.....	5
3- Délibérations	6
3.1- Commune de Bizanos.....	6
3.2- Commune de Gan.....	10
3.3- Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.....	12

1- Lettre de principe Agence de l'eau Adour-Garonne



Pau, le 27 février 2025

Monsieur le Président
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE
DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AV DU PRESIDENT PIERRE ANGOT
64053 PAU CEDEX 9

A l'attention de Célia Marchand

N/Réf : PAU/AM-MG/2025-85291

Contact : Angélique MASSON
☎ 05.59.80.79.20 - ✉ angelique.masson@eau-adour-garonne.fr

Objet : Lettre de principe pour l'accompagnement du programme d'actions de prévention des inondations gave de Pau aval

Monsieur le Président,

Dans le cadre de votre candidature pour un programme d'actions et de prévention des inondations gave de Pau aval, vous sollicitez l'accord de principe de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour le financement de votre projet.

L'agence de l'eau Adour-Garonne s'engage, sous réserve du respect des échéances et des objectifs du PAPI, à présenter à ses instances les demandes d'aide pour les opérations qui y sont inscrites, selon les modalités d'attribution des aides en vigueur et dans la limite de ses dotations financières disponibles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.


Véronique MABRUT
Directrice de la délégation Adour et côtiers

www.eau-grandsudouest.fr

SIÈGE

90, rue du Fédéra
CS 87808
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 61 36 37 38

ATLANTIQUE-DORDOGNE

Départements :
16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
4, rue du P. André-Lévygnolle
33049 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 11 99 99

Départements :

15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 67
91, rue du Grand Prat
4800 St-Paul-léon-du-Larche
Tél. 05 55 88 02 00

ADOURE ET CÔTIERS

Départements :
40 • 64 • 65
2, passage de l'Europe
BP 7 503 - 64075 Pau cedex
Tél. 05 59 80 77 90

GARONNE AMONT

Départements :
09 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82
57, rue Saint-Roch - CS 14607
31405 Toulouse cedex 4
Tél. 05 61 43 26 80

Départements :

12 • 30 • 46 • 48
Rue de Bruxelles - Beaumais
BP 3 000 - 12035 Rodez cedex 9
Tél. 05 65 75 56 00

2- Lettres d'intention

2.1- Syndicat Mixte du bassin du Gave de Pau



PAU, le 7 avril 2025

Réf. : CM/LP/2025-39
Aff. suivie par: Célia MARCHAND

Objet : Lettre d'intention maîtrise d'ouvrage

Je soussigné Michel CAPERAN, Président du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, m'engage à réaliser, sous réserve de la labellisation du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin du gave de Pau aval, les actions inscrites dans le PAPI pour lesquelles le Syndicat est maître d'ouvrage. Le projet sera présenté au comité syndical au mois de juin 2025, suite auquel une délibération spécifique sera rédigée.

Le Président



Michel CAPERAN

2.2- Commune de Bizanos



Lettre d'intention maîtrise d'ouvrage

Je soussigné Jean-Louis CALDERONI, Maire, représentant la Ville de Bizanos, m'engage à réaliser, sous réserve de la labellisation du projet du Programme d'études préalables au PAPI du bassin aval du gave de Pau, et en partenariat avec le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, l'action suivante :

- L'action 5.7 : Acquisition préventive de biens en zone inondation- Quartier ROUY-BROQUART
- L'action 6.8 : Etudes préalables à la renaturation de zone d'expansion de crues – Quartier ROUY-BROQUART
- L'action 6.9 : Travaux de renaturation de zone d'expansion de crues – Quartier ROUY-BROQUART

Fait à Bizanos, le 19 mars 2025



2.3- Commune de Gan



Lettre d'intention maitrise d'ouvrage

Je soussigné Francis PÉES, Maire de la commune de Gan, m'engage à valoriser, sous réserve de la labélisation du Programme d'Actions de prévention des inondations (PAPI) du gave de Pau, et en partenariat avec le syndicat Mixte du Bassin du gave de Pau, l'action suivante :

- 6.12 pour le redimensionnement d'un ouvrage hydraulique (TOLOU) situé rue d'Ossau à GAN.

Fait à Gan, 07 mars 2025

Le Maire,

Francis PÉES



3- Délibérations

3.1- Commune de Bizaros

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
 Reçu en préfecture le 11/04/2025
 Publié le
 ID : D64-216401323-20250408-DCM2025_28-DE



Séance du Conseil Municipal du 8 avril 2025	
Rapporteur : M. MORLAS	<u>Domaine</u> : Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
<i>DCM28/ Approbation du programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) porté par le syndicat mixte du bassin du gave de Pau</i>	

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à 18h30, Le Conseil Municipal de Bizaros s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CALDERONI, Maire.

Date de la convocation	27 mars 2025
Présents	Jean-Louis CALDERONI, Denis HALEGOUET, Martine BIGNALET, Claude MORLAS, Elisabeth YZIQUEL, Gérard PARIS, Gaëlle MINEO, Jean-Louis TORRIS, Véronique COLLIAT-DANGUS, Michel JARDAT, Thierry BUBENICEK, Béatrice CARASSOU, Coralie CRAMPES, Hugo DA SILVEIRA, Charlotte MORLAS
Absent(s)	Chouaib NOUNES
Absent(s) excusés	Camille ESTRADÉ
A donné procuration	Serge FITTES à Véronique COLLIAT-DANGUS, Christian BEGUE à Denis HALEGOUET, Nathalie ARRIBES-PEREIRA à Martine BIGNALET, Sandrine PEYRAS à Jean-Louis CALDERONI, Laurent MARQUE à Gaëlle MINEO, Caroline BOURDA-COUHET à Béatrice CARASSOU, Isabelle FABRE-FRANCKE à Elisabeth YZIQUEL, Michaël GULLI à Gérard PARIS, Arnold COMBEY à Charlotte MORLAS
Nombre de conseillers en exercice	26
Nombre de conseillers présents physiquement	15
Nombre de conseillers votants	24
Secrétaire de séance	Coralie CRAMPES
Affichée	11 avril 2025



DCM28/ Approbation du programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) porté par le syndicat mixte du gave de Pau

Monsieur MORLAS, adjoint rend compte à l'assemblée :

Le programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un programme opérationnel ayant pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP) a été désigné par l'Etat pour mener cette démarche PAPI sur l'intégralité du bassin versant aval du Gave de Pau et définir un programme d'actions, en cohérence avec les enjeux du territoire et les orientations du ministère en matière de prévention des inondations. Une fois ce programme défini et labellisé par l'Etat, la phase opérationnelle pourra être engagée et financée en partie par le Fonds Barnier.

L'approche PAPI vise donc à traiter le risque inondation de manière globale et vient compléter et renforcer les actions quotidiennes menées en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Il constitue une déclinaison opérationnelle de la Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation (SLGRi) approuvée en 2019 pour le territoire à risque d'inondation du Gave de Pau.

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) exerce la compétence GEMAPI de manière effective sur le sous-bassin versant de l'Ousse des Bois et y est donc en charge des actions de prévention des inondations relevant du PAPI. Afin d'appréhender de manière globale les problématiques d'inondation, de mutualiser les compétences et de rechercher une économie d'échelle, la CAPBP a confié au SMBGP, par une convention approuvée par délibération du conseil communautaire du 9 octobre 2020, l'élaboration du volet d'études préalables au PAPI sur ce sous-bassin versant.

Ainsi, le périmètre du PAPI concerne l'intégralité du bassin versant aval du gave de Pau, soit 156 communes et 9 EPCI-FP, et comprend 2 phases principales :

- L'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'études préalables au PAPI (2021-2025) permettant la réalisation de diagnostics et d'études, afin d'établir une stratégie et un programme d'actions à l'échelle d'un bassin versant. Le PAPI d'intention permettra la mise en œuvre de l'ensemble des actions, sauf la construction d'ouvrages. Toutefois, le financement d'études préalables à la construction d'ouvrages est possible (fonds Barnier). Cette phase obligatoire doit permettre de déboucher sur un PAPI complet.
- La mise en œuvre du PAPI complet (à partir de 2025) qui viendra compléter la démarche par le financement (et la construction) des éventuels ouvrages de protection contre les inondations : digues et barrages.



A la suite d'une phase d'élaboration initiée en janvier 2020 avec les acteurs du territoire et à l'issue d'une démarche de consultation du public, 7 axes ont été prédéfinis :

- **Axe 1 : Connaissance et sensibilisation**
 - o Améliorer la connaissance des crues et la conscience du risque
 - o Réalisation d'études hydrauliques
 - o Sensibilisation au risque inondation dans les établissements scolaires
 - o Installation de repères de crues
- **Axe 2 : Surveillance et prévision des inondations**
 - o Assurer la surveillance et la prévision des inondations
 - o Equipement en stations de mesures (débits-hauteurs d'eau) de certains cours d'eau
- **Axe 3 : Gérer l'alerte à la gestion de crise**
 - o Gérer l'alerte à la gestion de crise en cas de crue
 - o Accompagnement des communes à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde et à la réalisation d'exercices de crise
- **Axe 4 : Promouvoir la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme**
 - o Promouvoir la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
 - o Intégration des zones inondables dans les Plans Locaux d'Urbanisme pour les rendre opposables
- **Axe 5 : Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens**
 - o Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens
 - o Accompagnement des particuliers à l'installation de batardeaux (sous condition d'un diagnostic préalable...)
- **Axe 6 : Ralentir les écoulements**
 - o Ralentir les écoulements
 - o Valorisation et optimisation des champs d'expansion des crues
 - o Restauration de la végétation sur les berges
- **Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques**
 - o Gérer les ouvrages de protection contre les inondations (digues, barrages)
 - o Assurer la gestion efficace des ouvrages existants
 - o Identifier les ouvrages de protection à créer

Pour chaque type d'opérations, un maître d'ouvrage et un montant prévisionnel ont été identifiés. Le montant total du programme d'études préalables au PAPI a été validé le 16 juin 2021 par le comité de pilotage du PAPI, animé par le SMBGP. Il représente des actions d'un montant estimé à 1,29 millions d'euros pour la totalité de son territoire, dont 267 000€ au titre des opérations dont la CAPBP sera maître d'ouvrage.

Il convient donc, pour permettre au SMBGP de déposer le PAPI pour labellisation par les services de l'Etat, de valider le programme d'actions.

La compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) a été déléguée au SMBGP. Cependant la Commune de Bizanos conserve la maîtrise de certains projets, notamment l'aménagement de l'OAP BROQUART ROUY.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le PAPI (2026-2031)

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 064-216401323-20250408-DCM2025_28-DE



CONFIRME l'engagement de la commune de Bizanos et finance les opérations relevant de sa maîtrise d'ouvrage sur les actions définies et annexées.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Adoptée à l'unanimité

La secrétaire de séance

Coralie CRAMPES

3.2- Commune de Gan



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 24 mars 2025, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de GAN (Pyrénées-Atlantiques), sur convocation envoyée le 17 mars 2025, s'est réuni à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de GAN, sous la présidence de Monsieur Francis PÈES, Maire de GAN. La convocation a été affichée le 17 mars 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présents :

Mr PÈES, Mme TISNERAT, Mr POURTAU, Mme DESPAUX, Mr GILLET, Mr CLERCQ, Mr CHARRIER, Mme LARENA, Mme CASSAGNE-MOURIGAL, Mr LIBERT, Mr LASSALLE, Mme LOPEZ, Mme HARDEU-HAURE, Mme LABAT, Mme BARTET, Mme CARDONE, Mr LARGILLET, Mme CAMBON, Mr PINARD, Mr MAYSOUNABE, Mme BELHARTZ, Mme BONNEMASOU.

Étaient absents excusés :

Mme RECHENCQ qui a donné pouvoir à Mr GILLET, Mme CAMARERO qui a donné pouvoir à Mme LARENA, Mme CORDONNIER a donné pouvoir à Mme HARDEU-HAURE, Mme LURDOS qui a donné pouvoir à Mr POURTAU, Mr SALHARANG qui a donné pouvoir à Mr PÈES, Mr PENAFIEL qui a donné pouvoir à Mme LABAT, Mme BIRABENT qui a donné pouvoir à Mr MAYSOUNABE.

Secrétaire de Séance : Mme BARTET est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Nombre de présents : 22 – Nombre de votants : 29 – Nombre d'absents excusés : 07 - Nombre d'absent : 0

2025 – 22/ Engagement de la commune pour redimensionner l'ouvrage hydraulique du « Tolou » et sollicitation des subventions

Rapporteur : Xavier POURTAU

Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est un programme opérationnel ayant pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondations en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Dans le cadre des études menées à l'échelle du Bassin versant de la commune de Gan, plusieurs projets ont été identifiés pour réduire le risque inondation et notamment la suppression des points noirs hydraulique du ruisseau « TOLOU ».

Le redimensionnement de cet ouvrage, situé rue d'Ossau permettrait d'augmenter sa capacité pour réduire les inondations sur les parcelles bâties, bordant celui-ci.



La commune de Gan s'engage à mettre en œuvre l'action 6.12 (redimensionnement d'un ouvrage hydraulique) inscrite dans le programme d'action de prévention des inondations (PAPI) sous conditions d'obtenir des aides du fonds Barnier.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 200 000 euros HT, la subvention sollicitée est de 50% du montant des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **sollicite** une subvention auprès du Fonds Barnier à hauteur de 50% du montant des travaux,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier,
- **transmet** à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques la présente délibération pour accusé de réception.

Fait et délibéré à GAN, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

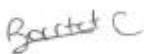
Le Maire,



Francis PÉES



La secrétaire de séance,



Clémence BARTET

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau, y compris par voie dématérialisée sur la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

3.3- Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur Envoi préfecture le 10/04/2025 Retour préfecture le 10/04/2025 Publié le 10/04/2025 Acte certifié exécutoire



Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 4 avril 2025

Date de la convocation : vendredi 28 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE (excusé au n° 6 puis du n° 21 au n° 24), Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET (excusé du n° 40 au n° 44), Mme Isabelle PORTE, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Eric CASTET (excusé du n° 40 au n° 44), M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, Mme Patricia WOLFS, M. Régis LAURAND, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI (excusé du n° 1 au n° 6), Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN (excusée du n° 1 au n° 6), M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN (excusée du n° 40 au n° 44), M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (excusée du n° 40 au n° 44), M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Jean-Michel BALEIX (excusé du n° 40 au n° 44), Mme Roselyne JANVIER (excusée du n° 1 au n° 4), Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Victor DUDRET), Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Isabelle PORTE), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Nélia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. André NAHON), M. Eric BOURDET (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), M. Claude FERRATO (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à Mme Béatrice JOUHANDEAUX), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Jacques LOCATELLI (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), M. Frédéric MAZODIER (pouvoir à Mme Véronique MATHIEU-LESCLAUX), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Francis PEES (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Josy POUETO (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à Mme Julie JOANIN), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Gilbert DANAN)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jérôme RIBETTE

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 36 Approbation du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) 2026-2031 porté par le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP)

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

La Directive Inondation adoptée en 2007 par les Etats membres de l'Union Européenne a été transposée en 2012 par l'Etat français et a défini 122 Territoires à Risques d'Inondation (TRI) caractérisés par une forte densité d'enjeux humains et économiques exposés aux inondations.

Le gave de Pau identifié en tant que TRI a fait ainsi l'objet de l'élaboration d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) approuvée en 2019 et de sa déclinaison opérationnelle, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du gave de Pau béarnais, tous deux animés par le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP).

Le PAPI a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. L'approche PAPI vise ainsi à traiter le risque d'inondation de manière globale et vient compléter et renforcer les actions quotidiennes en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) menées par les EPCI. Il permet également de mobiliser des financements du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit « fonds Bamier ».

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CAPBP exerce la compétence GEMAPI de manière effective sur le sous-bassin versant de l'Ousse des Bois et assure donc la maîtrise d'ouvrage d'actions de prévention des inondations relevant du PAPI. Elle a également transféré la compétence au SMBGP sur d'autres bassins versants dont celui du gave de Pau, du Nééz, de l'Ousse ou encore du Lagoin.

Afin d'appréhender de manière globale les problématiques d'inondation, de mutualiser les compétences et de rechercher une économie d'échelle, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) a confié au SMBGP, par une convention approuvée par délibération du conseil communautaire du 9 octobre 2020, l'élaboration du volet d'études préalables au PAPI sur ce sous-bassin versant.

Le programme d'études préalables au PAPI a ainsi été défini, labellisé par l'Etat et mis en œuvre sur la période 2021-2024 en cohérence avec les enjeux du territoire et les orientations du ministère en matière de prévention des inondations. Le programme comprenait 51 actions et a permis principalement la réalisation de diagnostics et d'études afin d'établir une stratégie et un programme d'actions cohérent à l'échelle des bassins versants. Dans le cadre de ce programme, la CAPBP était directement maître d'ouvrage de 6 actions ayant permis de définir des orientations et travaux en matière de prévention des inondations.

L'étape suivante concerne désormais l'élaboration et la mise en œuvre du PAPI complet sur la période 2026-2031 qui permettra notamment la réalisation de nouvelles études mais surtout des travaux identifiés dans le cadre du programme d'études préalables (réouverture de zones d'expansion des crues, création de digues et bassins écrêteurs).

A la suite d'une phase d'élaboration initiée en 2024 avec les acteurs du territoire et à l'issue d'une démarche de consultation du public, 8 axes et 60 actions ont été retenus :

Axe 0 : Animer la démarche PAPI (2 actions)

- Assurer le pilotage du PAPI en conformité avec les objectifs et la stratégie.

Axe 1 : Connaissances et conscience du risque (14 actions)

- Améliorer la connaissance des crues et la conscience du risque par les habitants, élus, agriculteurs, notaires et agents immobiliers ;
- Sensibilisation au risque d'inondation dans les établissements scolaires ;
- Installation de repères de crues et d'échelles pédagogiques ;
- Conception d'outils de communication et organisations d'évènements sur le thème de la prévention des inondations.

Axe 2 : Surveillance et prévision des inondations (2 actions)

- Améliorer la gestion de crise par une meilleure anticipation des phénomènes.

Axe 3 : Gérer l'alerte et la gestion de crise (4 actions)

- Gérer l'alerte et la gestion de crise en cas de crue ;
- Accompagnement des communes à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde et à la réalisation d'exercices de crise.

Axe 4 : Promouvoir la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme (4 actions)

- Favoriser la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire ;
- Intégration des zones inondables dans les Plans Locaux d'urbanisme.

Axe 5 : Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens (8 actions)

- Diagnostics et travaux de réduction de vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Acquisitions préventives de biens en zone à risque.

Axe 6 : Ralentir les écoulements (15 actions)

- Création d'ouvrages de régulations des crues (bassins écrêteurs) ;
- Restauration de zones d'expansion des crues.

Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques (11 actions)

- Travaux de création, prolongement ou réfection de digues.

Pour chaque type d'opérations, un maître d'ouvrage et un montant prévisionnel ont été identifiés. Le montant total du PAPI « Gave de Pau », présenté au comité de pilotage du 11 février 2025 et dont le détail figure en annexe, représente 36,7 millions d'euros, dont 17,2 millions d'euros sur le territoire de la CAPBP pour ce qui concerne les actions des axes 6 & 7, présentées ci-dessous par ordre de priorité :

Objet	Axe	Montant HT	Maître d'ouvrage
Travaux			
Création de la digue d'Artiqueloutan	7	287 000 €	SMBGP
Aménagements hydrauliques sur l'aval de l'Ousse	7	4 670 000 €	SMBGP
Travaux de gestion ou neutralisation de la digue du quartier Nogaro à Pau	7	80 000 €	CAPBP
Construction d'ouvrages de prévention des inondations sur le bassin de l'Ousse des Bois (Idron-Sendets/Pau)	6	2 710 000 €	CAPBP

Amélioration des écoulements du Lagoin aval à Aressy et Meillon	6	3 000 000 €	SMBGP
Création de la digue de Gelos	7	4 460 000 €	SMBGP
Surélévation du bassin écrêteur du Nééz à Gan	6	1 665 000 €	SMBGP
Etudes			
Dimensionnement des travaux de création et d'optimisation des bassins de régulation des crues du Laü sur Lescar	6	130 000 €	CAPBP
Dimensionnement des travaux de remise à ciel ouvert du Laü et d'optimisation de l'ouvrage de régulation des crues à Pau	6	75 000 €	CAPBP
Etude de faisabilité pour la restauration des zones d'expansion des crues de l'Ousse des Bois	6	35 000 €	CAPBP
Travaux d'optimisation du bassin du Mourax sur Lons	6	90 000 €	CAPBP
Total des dépenses prévisionnelles		17 202 000 €	

Les subventions attendues pour ces actions, en lien avec la labellisation du PAPI complet, s'élèveraient à 7 651 300 €.

Il convient donc, pour permettre au SMBGP de déposer le PAPI complet 2026-2031 pour labellisation par les services de l'Etat, de valider le programme d'actions ainsi défini.

Après avis de la conférence Environnement - Energie - Déchets - Eau - Assainissement du 18 mars 2025 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 20 mars 2025, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver l'inscription dans le PAPI complet (2026-2031) des actions ci-dessus concernant le territoire de la Communauté d'agglomération ;
2. Engager la CAPBP pour la maîtrise d'ouvrage et le financement des opérations inscrites au PAPI complet (2026-2031) ;
3. Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du vendredi 4 avril 2025

4/4

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur - Envoi préfecture le 10/04/2025 - Retour préfecture le 10/04/2025 - Acte certifié exécutoire